

**INFORMATIONS RELATIVES AUX
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS**
Classes de seconde STHR, M.A. et 1^{ère} CAP

TENUES PROFESSIONNELLES

Chaque élève doit être équipé, avant la rentrée scolaire, d'une **tenue professionnelle**. Il devra la porter pour l'intégralité des enseignements professionnels en ateliers.



Pour aider au financement de ces achats, la Région Nouvelle Aquitaine reverse au lycée, une subvention de 245 € ou 300 € par élève, selon la formation.

Les familles n'ont donc rien à payer pour ces tenues professionnelles.

La commande des vêtements professionnels doit être réalisée par chaque famille avant la rentrée scolaire : elle consiste en une prise de mesures auprès du fournisseur sélectionné par le lycée (**Sté VTD : Vêtement de Travail Diffusion, 20 rue Arthur Groussier à Limoges Tel. 05 55 79 64 35**) avec le bon de commande spécifique pour la formation demandée.

Les vêtements commandés à la taille du jeune, seront livrés au lycée Jean Monnet et distribués par le service DDFPT.

Dans le cas d'échange à envisager, avant utilisation par le jeune, cet échange est géré par le service DDFPT.

Les longueurs de manches, pantalons et reprise de tailles nécessaires sont à la charge des familles.

Une fois la première commande réalisée auprès de la société VTD, vous pourrez bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de réassort. Vous trouverez des bons de commandes pour ces pièces auprès du service DDFPT ou sur PRONOTE. L'achat de réassort est à la charge des familles.

MALLETES PROFESSIONNELLES

Lors de la première année de formation, le lycée se charge de fournir des petits équipements de travail pour les jeunes en formation pendant les cours en ateliers professionnels.

Chaque famille devra acheter une mallette pour l'entrée en 1^{ère} de son enfant. Ce matériel sera adapté à la formation choisie à l'issue de la classe de seconde (Boucherie-Charcuterie-Traiteur ou Boulangerie –Pâtisserie ou STHR). Les élèves en CAP n'auront pas à acheter de matériel professionnel durant l'intégralité de leur formation.

Dès la rentrée, les élèves doivent prendre de **bonnes habitudes d'entretien et de transport** de ces équipements, selon les consignes données par les enseignants. Tout au long de la formation, le trousseau (mallette ou tenue) devra être renouvelé ou complété (changement de taille, usure, perte...).

Le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et son assistant restent à votre disposition concernant ces informations.